



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 06 AVRIL 2023**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Secrétaire : Frédéric BUVAL
Date de convocation : 28 mars 2023
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 28
Nombre de procuration : 15

Extrait n°CC-04-2023-89

Objet : Approbation de l'avenant n°1 à la convention entre l'Agence des 50 PAS géométriques et la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique. Opération de « Résorption de l'Habitat Spontané (RHS) Crochemort et Redoute - Commune du Lorrain ».

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Philippe TRUCA (Suppléant de Madame Marie-Thérèse CASIMIRIUS), Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, George GÉLIE, Olivier JEAN-DENIS, Sainte-Rose CAKIN, Joseph PÉRASTE, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Germain DUTON, Claude Rémy HARNAIS, Gwladys COLER, Joël Christine LINORD, Claude BELLUNE, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPFILE, Josette MASSOLIN, Frédéric BUVAL, Patricia Marie GUION-FIRMIN.
Arrivés en cours de séance : Jonathan TABAR, Gilbert COUTURIER, Sylvain HOCHÉ.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE à Patricia Athanase PALMONT, Justin PAMPHILE à Olivier JEAN-DENIS, Farell FRANCOIS-HAUGRIN à Violaine DIAZ, Belfort BIROTA à Christian VERNEUIL, Sarah ANGAMA à Josette MASSOLIN, Saint-Yves RANGOM à Joseph PERASTE, Christian RAPHA à Bruno Nestor AZEROT, Annick CHARLEC à Patricia GUION-FIRMIN.

En cours de séance : Paulette RAPON à Jean-Baptiste ROTSEN, Christian PALIN à Frédéric BUVAL, Stéphane LORDELOT à Claude BELLUNE, Sylvie PALCY à Jonathan TABAR, Kristelle RISAL à Gilbert COUTURIER, Jenny DULYS-PETIT à Georgette RANGOLY, Jean-Louis MARIE-LOUISE à Charles CARISTAN.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Félix ISMAIN, Annick COMIER, Pamela PATRON, Laura LITADIER épouse VILLET, Robert DULYBOIS, Chantal MAIGNAN, Patrick BONIFACE, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN.

En cours de séance : Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL, Maurice BONTE.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'extrait de délibération du Conseil Communautaire n° CC-12-2020/191 du 17 décembre 2020 approuvant la convention entre l'agence des 50 pas et CAP Nord Martinique pour l'opération Crochemort et Redoute au Lorrain ;

Vu l'extrait de délibération du Bureau Communautaire n° BC-09-2021/147 du 9 septembre 2021 modifiant le plan de financement pour l'opération « Réalisation des travaux d'eau potable et d'assainissement collectif » - Résorption de l'Habitat Spontané (RHS) Crochemort et Redoute de la commune du Lorrain – Convention entre l'Agence des 50 Pas géométrique et CAP Nord Martinique ;

Considérant que dans le cadre de son programme de Résorption de l'Habitat Spontané (RHS), l'Agence des 50 Pas a transmis en 2019 à la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) les résultats des investigations menées pour des travaux de réfection des réseaux aux quartiers Redoute et Crochemort au Lorrain ;

Considérant que le programme des travaux de la RHS consistait en :

- La modernisation et la requalification de la voirie,
- La reprise des réseaux d'eau, de téléphone, d'électricité,
- Le renforcement du réseau existant d'assainissement des eaux usées,
- L'aménagement paysager ;

Considérant que les deux maîtres d'ouvrage constatant leurs compétences et l'intérêt d'un partenariat pour l'opération RHS menée par l'Agence des 50 Pas Géométriques, ont convenu de s'associer dans le cadre d'une convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage des travaux de réseaux eau et assainissement, à l'Agence des 50 Pas Géométriques ;

Considérant que cette convention a été approuvée par le Conseil Communautaire le 17 décembre 2020 (extrait n°CC-12-2020/191), signée par le Directeur de l'Agence des 50 Pas Géométriques le 9 mars 2021 et par le Président de CAP Nord Martinique le 11 mars 2021 ;

Considérant que ladite convention confiait à l'Agence des 50 Pas Géométriques :

- La réalisation des travaux de modernisation du réseau d'adduction d'Eau Potable et d'Assainissement des eaux usées aux quartiers Crochemort et Redoute ;
- Les études et les travaux de réhabilitation du réseau de collecte et de refoulement des eaux usées à Crochemort ;

Considérant que le coût de l'opération est estimé à : 497 983,22 € TTC avec le plan de financement initial qui suit :

- CAP Nord Martinique : 314 169,85 € TTC (soit 63% du montant total de l'opération),
- Agence des 50 Pas Géométriques : 183 813,37 € TTC (soit 37% du montant total de l'opération) ;

Considérant que par un courrier du 10 Août 2021, l'Agence des 50 Pas Géométriques a fait part à CAP Nord Martinique des coûts réels de prestations (maitrise d'œuvre et travaux) après négociations et mise au point des marchés ;

Considérant qu'ainsi, le coût de l'opération est passé de 497 983,22 € TTC à 551 893,83 € TTC, soit un surcoût de 53 910,61 € TTC (+11% environ) ;

Considérant que l'Agence des 50 Pas Géométriques a indiqué ne pas « solliciter une modification des engagements financiers de CAP Nord Martinique » par rapport à ceux inscrits dans la convention du 11 mars 2021 ;

Considérant que par un courrier du 13 Août 2021, l'Agence des 50 Pas Géométriques a sollicité l'ODE pour une prise en charge du surcoût de 53 910,61 € et que par souci de transparence et pour faciliter la prise en charge aux plans comptable et financier des dépenses incombant à CAP Nord Martinique, une actualisation du plan de financement a été effectuée ;

Considérant le nouveau plan de financement validé par le Bureau Communautaire le 09 septembre 2021 (extrait n° BC-09-2021/147) pour un coût réel d'opération de 551 893,83 € TTC dont :

- Part CAP Nord Martinique : 314 169,25 € TTC (soit 57% du montant total de l'opération),
- Agence des 50 Pas Géométriques : 237 723,98 € TTC (soit 43 % du montant total de l'opération),
- Délai : le délai de l'opération demeure à ce stade inchangé ;

Considérant que le présent avenant n°1 vise à ajouter au programme de travaux la réparation et le renforcement d'une portion du réseau de collecte des eaux usées de 250 ml, située au quartier Crochemort Haut ;

Considérant que le montant de ces travaux complémentaires est estimé à 130 080,00 € HT, soit 141 136,80 € TTC ;

Considérant que le plan de financement retenu est le suivant :

	Montant HT (en euros)	% du montant total de l'opération
Agence des 50 Pas	65 040,00	50,00
CTM	65 040,00	50,00
Total HT	130 080,00	100,00

Considérant que le coût total des travaux d'eau potable et d'assainissement dans le cadre de la RHS Crochemort et Redoute sur la Commune du Lorrain (convention initiale + avenant n°1) s'élève à : 638 737, 90 € répartis comme suit :

	Montant HT (en euros)	% du montant total de l'opération
CAP Nord Martinique	289 557, 46	45,30
Agence des 50 Pas	284 140,44	44,50
CTM	65 040,00	10,20
Total HT	638 737,90	100,00

Considérant que les membres de la Commission Eau et Assainissement réunis le mardi 31 janvier 2023, ont émis un avis favorable sur :

- L'opportunité de réaliser les travaux objet de l'avenant n°1,
- Le plan de financement proposé pour ces travaux ;

Considérant que les membres de la Commission mixte finances-subventions réunis le mercredi 15 février 2023, ont émis un avis favorable sur l'opportunité de réaliser les travaux, objet de l'avenant n°1, et sur le plan de financement proposé.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver l'avenant n°1 à la convention entre l'Agence des 50 PAS géométriques et la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) ». Opération de « Résorption de l'Habitat Spontané (RHS) Crochemort et Redoute - Commune du Lorrain ».

Article 2 :

D'autoriser le Président à signer l'avenant susmentionné et à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 43

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 31 mai 2023

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT